



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS
cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/51/>



Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer à vos collègues

Aide Administrative :

le SE-UNSA avance et obtient l'engagement du ministre



Suite aux annonces présidentielles sur l'emploi aidé, le Ministre de l'Éducation Nationale vient de répondre au secrétaire général du SE-Unsa en lui annonçant sa volonté de maintien de l'aide administrative inscrite dans protocole d'accord signé **avec le seul SE-Unsa en 2006.**

Pour une concrétisation rapide pour les écoles qui ont perdu leur aide administrative comme pour un maintien à la fin d'un contrat, le SE-Unsa engage les écoles à faire connaître le plus tôt possible leur volonté de bénéficier de cette aide précieuse.

Lire la suite > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2995>

La lettre du ministre y est en téléchargement

[Demandez le maintien de l'aide administrative dans votre école](#) grâce au modèle de lettre en pièce jointe.

Le SE-UNSA Marne conseille également vivement à toutes les écoles désirant avoir une aide administrative, de demander cette aide, même si elles ne l'avaient pas obtenue jusqu'alors.

D'ors et déjà, le SE-UNSA Marne a interpellé l'Inspectrice d'Académique de la Marne et le Préfet afin qu'ils prennent toutes dispositions nécessaires au rétablissement et au renforcement de l'aide administrative.

Bien évidemment, les revendications du SE-UNSA portent sur des emplois stables et qualifiés. En choisissant ce dispositif de contrats aidés, le gouvernement n'y répond pas pleinement. Nous continuerons donc à nous battre pour faire avancer ce dossier.



enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 /

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /

2nd degré : Philippe GARET : 06 14 25 30 00 / Responsable Lycées collèges Marne élu CAPA

Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Responsable PLP élu CAPA

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre : j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6> e

désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour.